

Charte Nationale de recueil des données I-Milo



LE PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION

version :
Janv.2025-V1

Table des matières

<u>DEFINITION</u>	2
☞ ELEMENTS DE LA NOTE TECHNIQUE DE L'UNML	2
<u>LE DISPOSITIF OU PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION</u>	2
☞ PUBLIC	2
☞ OBJECTIF DE CE NOUVEAU PARCOURS	3
☞ OUVERTURE DU DISPOSITIF	3
☞ ACCOMPAGNEMENT EN COURS DE DISPOSITIF	5
☞ OUTILS DE SUIVI POUR LES CONSEILLERS	6
☞ CLOTURE DU DISPOSITIF	6
<u>OUTILS DE SUIVI ET D'ANALYSE</u>	7
<u>TEXTES ET DECRETS</u>	7

Charte Nationale de recueil des données I-Milo



LE PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION

version :
Janv.2025-V1

DEFINITION

☞ ELEMENTS DE LA NOTE TECHNIQUE DE L'UNML

Le « Parcours d'Appui et d'Orientation » formalise, à la suite de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les missions d'accueil, d'information, d'accès aux droits et d'accompagnement vers la formation initiale des Missions Locales à l'égard des jeunes qui ne seront pas inscrits comme demandeurs d'emploi.

En application des dispositions de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, à compter du 1^{er} janvier 2025, les personnes à la recherche d'un emploi qui sollicitent un accompagnement par une mission locale sont inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi auprès de l'opérateur France Travail.

A la suite de leur inscription, ces personnes sont orientées vers un des organismes référents listés dans la loi, parmi lesquels les missions locales. Cet organisme est ensuite chargé d'établir le diagnostic global avec la personne concernée avant d'élaborer et signer un contrat d'engagement qui permet, en Mission Locale, de suivre un Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ou lorsque l'accompagnement est intensif, un Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

L'article L.5314-2 du code du travail, tel que modifié par la loi pour le plein emploi, précise les missions des Missions Locales dans ce nouveau cadre : « *Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale. Elles assurent des fonctions d'accueil, d'information et d'accès aux droits ainsi que, dans les conditions prévues au chapitre Ier du livre IV de la présente partie, des fonctions d'orientation et d'accompagnement vers la formation professionnelle ou vers un emploi. [...]. Elles assurent un accompagnement vers la formation initiale et concourent à la mise en œuvre de l'obligation de formation définie à l'article L.114-1 du code de l'éducation.* »

Cet article distingue ainsi :

1. Une mission d'accueil, d'information et d'accès aux droits pour tous les jeunes de 16 à 25 ans ;
2. Une mission d'accompagnement vers la formation initiale et de mise en œuvre de l'obligation de formation ;
3. Une mission d'accompagnement vers la formation professionnelle ou un emploi, dans le cadre, rappelé ci-dessus, de France Travail.

LE DISPOSITIF OU PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION

☞ PUBLIC

Près de 450 000 jeunes bénéficient chaque année d'un premier accueil en Mission Locale. Les modalités de ce premier accueil, qui ne conduit pas nécessairement à une entrée dans un parcours d'accompagnement, ne sont pas modifiées.

Parmi ces jeunes, ceux qui sont concernés par le Parcours d'Appui et d'Orientation sont les jeunes ayant un besoin d'accompagnement autre que très ponctuel, mais sans être en recherche d'emploi (exemple : jeunes sous statut scolaire de 16 ans ou plus) ou dont la situation administrative (absence d'autorisation de travail) ne

Charte Nationale de recueil des données I-Milo

leur permet pas de s'inscrire en tant que demandeur d'emploi auprès de France Travail (et de pouvoir par la suite contractualiser un PACEA ou un CEJ).

Ainsi, trois catégories de jeunes à minima sont susceptibles d'être concernés :

1. **Les ressortissants étrangers non communautaires ne pouvant être inscrits à France Travail** : ce sont les jeunes étrangers disposant d'un titre de séjour qui ne les autorise pas à travailler.
2. **Les jeunes, notamment mineurs, en risque de décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire ou supérieur qui sont encore scolarisés, en particulier les jeunes suivis dans le cadre des dispositifs « Tous droits ouverts », « Avenir pro » et « Ambition emploi ».**
3. **Les jeunes accompagnés par les Missions Locales**, notamment ceux dans le cadre de l'obligation de formation **qui ne sont pas en recherche d'emploi.**



Tout jeune entrant dans le Parcours d'Appui et d'Orientation ne doit pas être inscrit à France Travail.



Pour les personnes qui peuvent s'inscrire à France Travail en recherche d'emploi, mais qui ont d'abord besoin de régler d'autres difficultés que celles liées aux domaines de l'emploi et de la formation, elles s'inscrivent à France Travail quel que soit la distance qui les sépare d'un accès à l'emploi. Elles sont alors identifiées par le RPE en parcours « remobilisation/social ».

👉 OBJECTIF DE CE NOUVEAU PARCOURS

L'objectif poursuivi est de permettre aux Missions Locales de formaliser, et donc de valoriser, l'accompagnement proposé aux jeunes, hors du contrat d'engagement prévu par la loi pour le plein emploi, pour mieux appréhender l'entièreté des activités et des missions des conseillers.

👉 OUVERTURE DU DISPOSITIF

Le paramétrage de ce dispositif est le plus simplifié possible, les ML peuvent décider de rendre les champs facultatifs obligatoires.



Ce parcours ne conduit pas à la création d'un nouveau CERFA ou d'une contractualisation prenant une forme définie.



Ce parcours n'ouvrira pas de droits à une allocation.

Charte Nationale de recueil des données I-Milo

LE PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION

version :
Janv.2025-V1

RECHERCHE D'OFFRES DE SERVICES ET
DISPOSITIFS/PARCOURS ?



Interne | Pôle Emploi | Intercarif | Ouiform

Nom, type, thème, contrat, mesure, acte de
service, partenaire

PAO

Type d'offre
Tout type d'offre

Rechercher

Nom		Actions
PARCOURS D'APPUI ET D'O RIENTATION	d	 

Recherchez le dispositif
PAO puis cliquez sur



AJOUT DU DISPOSITIF OU PARCOURS AU DOSSIER
PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION

Pilote

Opérateur

Date d'entretien
d'initialisation
(jj/mm/aaaa) 21/11/2024 

* Date d'entrée
(jj/mm/aaaa) 21/11/2024 

Nom du prescripteur

Nom du référent

Ajouter Annuler

Pilote : *optionnel*

Opérateur : *optionnel*

Date entretien initialisation : *pas de contrainte*

Date d'entrée : *date de début de l'accompagnement*

Nom du prescripteur : *optionnel*

Nom du référent : *Nom du conseiller de la ML en
charge de l'accompagnement (optionnel)*

Cliquez sur

Ajouter

Conseils automatiques désactivés

SYNTHÈSE

SUIVI

Dispositifs et Parcours

Ressources et allocations

Comptes

Services

DISPOSITIFS ET PARCOURS

PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION (EN COURS)

Date d'entrée: 21/11/2024

Informations



Ce dispositif peut être saisi dans le passé (jusqu'à 3 mois).

Charte Nationale de recueil des données I-Milo

☞ ACCOMPAGNEMENT EN COURS DE DISPOSITIF

Ce parcours couvre les missions d'accueil, d'information et d'accès aux droits et la mission d'accompagnement vers la formation initiale.

Dans le cadre de ce parcours, les jeunes accompagnés pourront ainsi par exemple être renseignés sur les aides pouvant être sollicitées sur le territoire relatives au logement, à la mobilité ou encore à la santé ; orientés vers des professionnels d'autres secteurs en fonction des besoins exprimés ; accompagnés dans la réalisation des démarches administratives le cas échéant ou la préparation de celles-ci ou encore se voir proposer des ateliers destinés à se remobiliser pour une poursuite de scolarité.

L'appui sur l'ensemble de l'offre de service des Missions Locales, sur celles de leurs partenaires locaux, sur les outils numériques tels que EVA, PIX, Diagorienté ou A-li, doit permettre aux jeunes au sein de ce parcours de renforcer leur autonomie.

Cette offre pourra ainsi englober diverses problématiques pouvant être rencontrées par les jeunes dans le cadre de l'approche globale de l'accompagnement :

- ✓ Accès à la santé
- ✓ Accès à la mobilité,
- ✓ Accès à la citoyenneté et à l'engagement,
- ✓ Accès aux droits,
- ✓ Accès au logement,
- ✓ Orientation,
- ✓ Remobilisation en vue d'une reprise d'étude ou de la scolarité,
- ✓ Accompagnement au projet professionnel et à l'emploi

Il n'y a pas de logique de droits et devoirs, en dehors du respect du règlement intérieur de la Mission Locale, qui pourra être visé et signé par le jeune concerné pour marquer son engagement.



Le principe d'un parcours d'accompagnement engage un suivi régulier.

Un entretien en présentiel doit être effectué tous les 2 mois à minima si le jeune n'est pas en situation. Si l'entretien bimestriel n'est pas honoré, cela pourrait provoquer la clôture du dispositif.



Ce parcours permettra aux jeunes de 16 à 18 ans de respecter leur obligation de formation, conformément à l'Article R. 114-2 du décret du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans.

Charte Nationale de recueil des données I-Milo

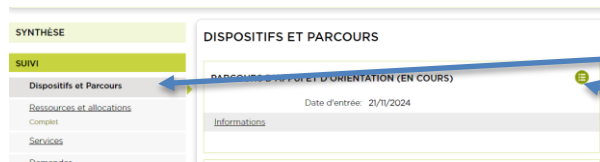
👉 OUTILS DE SUIVI POUR LES CONSEILLERS

En utilisant les facettes (filtres) dans le transactionnel, le conseiller peut d'ores et déjà retrouver les dossiers des jeunes en dispositif « PAO » sur la facette « dispositif » et « état du dispositif » afin de suivre l'avancée des parcours des jeunes qu'il accompagne.

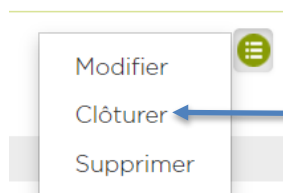


👉 CLOTURE DU DISPOSITIF

Ce parcours pourra être clôturé à tout moment, l'initiative du jeune, et ce parcours devra se clôturer dès l'instant où le jeune s'inscrit à France Travail (et qui intègre un CEJ ou un PACEA).



Allez sur Dispositifs et
Parcours puis cliquez sur



Cliquez sur Clôturer

PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION (EN COURS)

CLÔTURER LE DISPOSITIF

* Date de fin réelle 
(jj/mm/aaaa)

* Motif de sortie

Motifs de sortie :

- « Décès »
- « Abandon du jeune »
- « Déménagement »
- « Orientation vers un autre accompagnement » (dont CEJ et PACEA)
- « Accès à l'autonomie »

Charte Nationale de recueil des données I-Milo



LE PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION

version :
Janv.2025-V1

PARCOURS D'APPUI ET D'ORIENTATION (CLÔTURÉ)



Date d'entrée: 21/11/2024

Date de fin réelle: 21/11/2024

Motif de sortie: Orientation vers un autre accompagnement

[Informations](#)

Outils de suivi et d'analyse

A venir.

Textes et décrets

Non concerné